



## DESIGN DES TERRITOIRES

Programme national à l'attention des milieux  
porté par l'École des Arts Décoratifs



Crédits : Victor Corneo

*Design des territoires est un programme de l'École des Arts Décoratifs maillant 6 typologies de milieux et dédié au développement des territoires par le design, en fonctionnant selon un principe de réponse à des problématiques situées, en relation étroite avec les acteurs de terrain.*

école  
des arts  
décoratifs  
31 rue d'ulm  
75005 paris  
ensad.  
fr

## **Le programme fonctionne à la fois comme une résidence, un laboratoire, un bureau d'études et un incubateur :**

- Comme une résidence dans la mesure où il propose un hébergement, un atelier collectif, une bourse de subsistance et de production ainsi que d'un environnement propice à la recherche et au développement de projets. Les candidats sélectionnés séjournent sur site et ont accès, selon leurs besoins, aux infrastructures, relations et données de plusieurs institutions partenaires.
- Comme un laboratoire dans la mesure où il est orienté vers l'expérimentation et l'innovation sociale.
- Comme un bureau d'études dans la mesure où il étudie le développement de projets à échelle 1 en réponse à des problématiques situées ou en partenariat avec des structures locales.
- Comme un incubateur dans la mesure où il permet à des projets professionnels de s'éprouver et de se consolider.

Le programme entend aussi réciproquement sensibiliser les acteurs des mondes ruraux aux pratiques du design.

L'encadrement est assuré par une équipe pédagogique, en charge de la supervision des commandes et de l'accompagnement artistique et scientifique mais également par des artistes, designers et théoriciens invités (géographes, sociologues, anthropologues, biologistes...) pour leur expertise.

Chacun des participants perçoit une **bourse de 8.000 euros**, qui se divise de la manière suivante : 6.000€ de bourse de subsistance, 1.000€ de fonctionnement (essence et frais divers), 1.000€ de production pour les petites dépenses de matériel. Un budget complémentaire collectif est susceptible de couvrir d'autres frais de production.

## **Les trois grands principes permettant un impact durable sur le territoire :**

- Une approche écologique et sociale globale, c'est-à-dire consciente des relations de solidarité qui nous lient à l'ensemble de la société et du vivant, soucieuse et attentive à l'habitabilité de nos milieux de vie ;
- Une articulation étroite et une démarche de co-construction avec les différents acteurs du territoire : collectivités, associations, entreprises, artistes et artisans, lycées, écoles supérieures d'art et design et établissements d'enseignement supérieur

- Une réciprocité de l'impact entre le territoire et les jeunes designers et un effet duplicateur : les designers œuvrent pour le territoire tout en s'en nourrissant et en acquérant des compétences qui pourront ensuite les conduire à s'installer durablement ou être mises au service d'autres territoires

## **Une approche par les milieux**

Le programme propose une approche par les milieux, en distinguant six types de territoires, représentant des cadres de vie variés, tous concernés par des problématiques spécifiques que le design peut aider à résoudre :

- **Les milieux littoraux, en Bretagne**

Des enjeux endémiques tels que la pression démographique et touristique, le recul du trait de côte ou encore la transformation de l'économie de la mer pourront y être adressés.

- **Les milieux insulaires, à La Réunion**

Des enjeux endémiques tels que la gestion des risques naturels, la revitalisation économique des savoir-faire traditionnels ou encore les politiques de continuité territoriale pourront y être adressés.

- **Les milieux montagneux, dans le Massif Central**

Des enjeux tels que la projection dans l'après-neige, la conversion industrielle ou encore l'agropastoralisme pourront y être adressés.

- **Les milieux ruraux, dans le Périgord**

Des enjeux tels que les derniers kilomètres et la mobilité, la revitalisation des centres-bourgs ou encore le schéma alimentaire pourront y être adressés.

- **Les milieux forestiers, dans les Vosges du nord**

Des enjeux tels que la structuration des filières forestières et agricoles, leur rapport à l'eau, la préservation de la biodiversité ou encore le tourisme vert pourront y être adressés.

- **Les milieux urbains, en métropole parisienne**

Des enjeux tels que les usages collectifs de l'espace public, les ressources alimentaires, le logement et la mobilité pourront y être adressés.

La formation s'organise sur une année universitaire, de septembre à juin, autour de trois projets d'étude en immersion, dont les sujets sont formulés aux côtés de collectivités, d'institutions, d'entreprises, d'associations ou d'individus, permettant aux collectifs d'étudiants sélectionnés sur chacun des sites de se confronter à des enjeux réels par une pratique de terrain. Les commandes portent sur des sujets prioritaires pour le territoire mais susceptibles de concerner la typologie de milieu concernée, à l'image des thématiques de **la mobilité, du soin, de l'alimentation, de la ressource, des savoir-faire, de l'identité ou encore du genre.**

Ces questions seront traitées à l'échelle locale, dans la perspective d'une application potentielle à d'autres territoires similaires.

## CANDIDATER AU PROGRAMME

Procédure de candidature pour la session 2024-2025 :

**L'appel à candidature se clôture le 1er juin** et s'adresse à des profils âgés de moins de 31 ans au 31 décembre 2024 et titulaires d'un Master 2 au 1er septembre ou justifiant de 3 ans au moins d'expérience professionnelle dans les domaines du design, de l'architecture, du paysagisme ou des sciences humaines et techniques (sociologie, anthropologie, géographie, ingénierie environnementale, agronomie...) avec une connaissance des méthodes d'enquête.

**Le dossier de candidature numérique est constitué :**

- D'une lettre de motivation indiquant un ordre de préférence d'affectation pour les milieux considérés ;
- D'un CV ;
- D'une copie de la carte d'identité et des diplômes d'enseignement supérieur ;
- D'un dossier de projets de 10 pages maximum.

Les dossiers de candidature doivent être déposés **avant le 1er juin 2024** minuit sur la plateforme [démarches simplifiées](#).

Les candidats présélectionnés seront invités à un **entretien durant le mois de juin** avec un jury composé de personnalités extérieures et de représentants de l'École des Arts Décoratifs.

**Critères d'évaluation :**

- Intérêt pour les milieux et approches proposés
- Autonomie
- Qualité des réalisations
- Sens du collectif
- Motivation pour le projet
- Capacité d'organisation et expériences

Les candidat·es retenu·es seront inscrit·es à l'École des Arts Décoratifs et devront s'acquitter des frais d'inscription (438 € en 2024) et de la CVEC, contribution vie étudiante et campus (92€ en 2024).

